

**POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES
S'ADRESSANT AUX MEMBRES ÉTUDIANTS
DU CENTRE DE RECHERCHE SUR L'INTERVENTION ÉDUCATIVE (CRIE)
2009-2010**

Outre les divers services offerts par le CRIE, le Centre de recherche dispose en 2009-2010 d'un montant de 12 000 \$ destiné à l'attribution de bourses à ses membres étudiants¹. De cette somme, 1 500 \$ est réservé à la *Bourse Gérard-Raymond Roy*, financée conjointement par le CRIE, l'Équipe APECS et le CRIFPE-Sherbrooke, dont les objectifs et les critères sont présentés dans un tiers document. L'actuelle politique fait état des 10 500 \$ offerts par l'entremise de deux types de bourses réparties en catégories distinctes.

- 1) Bourses de démarrage du CRIE
 - Bourse de démarrage au 2^e cycle (3 bourses)
 - Bourse de démarrage au 3^e cycle (1 bourse)
- 2) Bourses d'études du CRIE
 - Bourse d'études au 2^e cycle (1 bourse)
 - Bourse d'études au 3^e cycle (2 bourses)

Les membres étudiants peuvent faire acte de candidature à plusieurs bourses. Un dossier complet doit nécessairement être déposé pour chaque mise en candidature. Toutefois, aucun cumul ne sera permis, une seule bourse pourra être remise annuellement à un même membre étudiant. Par ailleurs, aucune catégorie de bourses ne pourrait être attribuée plus d'une fois à un même membre étudiant pendant la durée de ses études de 2^e ou de 3^e cycle.

Un calendrier identifiant les différents concours pour les deux types de bourses sera publié par le Centre de recherche. L'annexe A présente le calendrier pour l'année 2009-2010. Le dossier doit être obligatoirement déposé au secrétariat du CRIE (M.-C. Charpentier au A7-338 ou B. Caselles-Desjardins au A7-336) au plus tard à la date indiquée dans le calendrier. De plus, une version électronique (fichier Pdf) doit être acheminée à cette même date (avec ou sans les signatures requises). Il est à noter que les documents détenus exclusivement en version imprimée devront être numérisés afin de permettre un dossier complet.

Centre de recherche sur l'intervention éducative (CRIE)
Brigitte Caselles-Desjardins, professionnelle de recherche
Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université (local A7-336)
Sherbrooke (Québec), J1K 2R1
Tél.: 819.821-8000, poste 61388 Téléc.: 819.829-5343
Courriel: Brigitte.Caselles-Desjardins@USherbrooke.ca

Critères d'admissibilité

- 1° Être étudiante ou étudiant inscrit à temps complet dans un programme de formation à la recherche à l'Université de Sherbrooke.

¹ L'étudiante ou l'étudiant inscrit aux études supérieures (2^e ou 3^e cycle) dont la direction ou l'une des codirections est membre professeur régulier au CRIE est considéré automatiquement, membre étudiant du CRIE.

- 2° Être étudiante ou étudiant membre du CRIE tant pour les bourses de démarrage que celles d'excellence.
- 3° Déposer un dossier complet, à la date identifiée annuellement par le Centre de recherche, incluant: une lettre d'intention, son *curriculum vitae* et les pièces justificatives requises.

Procédures de sélection

Un comité formé de professeurs réguliers membres du CRIE étudiera les dossiers des candidatures déposées aux différentes bourses de démarrage et d'études. Les décisions du comité sont sans appel. Le comité se réserve le droit de ne pas attribuer certaines bourses si les demandes ne rencontrent pas les critères d'admissibilité et d'obtention énoncés ainsi que les modalités de présentation des candidatures. L'annexe B présente les grilles d'évaluation respectives aux deux types de bourses.

Diffusion des résultats des concours

Les résultats aux divers concours seront affichés sur le site Internet du CRIE dans les jours suivant la réunion du comité.

Modalités de remise des montants

Le montant de chaque bourse sera octroyé en deux versements égaux, l'un à la fin du trimestre d'automne et l'autre à la fin de celui d'hiver. Les dates seront mentionnées dans le calendrier annuel destiné aux concours des bourses fourni par le CRIE.

Le non-respect des engagements pris par les récipiendaires peut conduire à la résiliation de la deuxième partie de la bourse.

1- Bourses de démarrage au 2^e cycle et au 3^e cycle (totalisant 4 500 \$)

Le CRIE offre pour l'année 2009-2010, trois bourses de démarrage au **2^e cycle de 1 000 \$** chacune et une bourse au **3^e cycle de 1 500 \$**.

1.1 Critères d'obtention

- 1° Être étudiante ou étudiant inscrit à temps complet en **première année** dans un programme de formation à la recherche à l'Université de Sherbrooke de 2^e ou 3^e cycle.
- 2° Mettre de l'avant un projet de recherche en lien avec l'un des axes du CRIE.
- 3° S'engager à participer de façon régulière et active aux diverses activités scientifiques et organisationnelles du CRIE.
- 4° Ne pas bénéficier d'une bourse d'un organisme subventionnaire (FQRSC, CRSH, IRSC, etc.).
- 5° Présenter un *curriculum vitae*.
- 6° Avoir un dossier académique supérieur à la moyenne (accompagné d'une lettre expliquant le système de notation, dans le cas d'étudiants ayant étudié hors Québec ou provenant de disciplines autres que l'éducation).

1.2 Modalités de présentation de sa candidature à une bourse

L'étudiante ou l'étudiant qui désire bénéficier de cette bourse doit présenter une lettre d'intention dans laquelle les informations et les documents qui suivent doivent démontrer de la pertinence de son dossier.

- Préciser sa thématique de recherche, son équipe d'encadrement et les relations entre son objet d'étude et l'un ou l'autre des axes de recherche du CRIE en lien avec le critère d'obtention 2.
- Mentionner les investissements déjà amorcés au sein du CRIE et ceux projetés durant l'année académique en lien avec le critère d'obtention 3.

- Indiquer sur l'honneur qu'elle ou qu'il ne bénéficie pas d'une bourse d'un organisme subventionnaire en lien avec le critère d'obtention 4.
- Présenter un *curriculum vitae* indiquant ses réalisations professionnelles et scientifiques en lien avec le critère d'obtention 5.
- Fournir ses relevés de notes (baccalauréat, maîtrise et doctorat, selon le cas) en lien avec le critère d'obtention 6 et, dans le cas d'étudiants ayant étudié hors Québec ou provenant de disciplines autres que l'éducation, joindre au besoin une lettre expliquant le régime de notation.
- Faire mention de tout autre information démontrant de son intérêt dans la poursuite de ses études aux cycles supérieurs et de celui d'être membre du CRIE.

2- Bourses d'études au 2^e cycle et au 3^e cycle (totalisant 6 000 \$)

Le CRIE offre pour l'année 2009-2010, une bourse d'études au **2^e cycle de 1 500 \$** et deux bourses au **3^e cycle de 2 250 \$** chacune.

2.1 Critères d'obtention

- 1° Faire la preuve que ses travaux de recherche de maîtrise ou de doctorat s'inscrivent dans la problématique et dans l'un ou l'autre des axes de recherche du CRIE.
- 2° Montrer l'intérêt, l'originalité et les apports de l'objet de recherche pour le CRIE.
- 3° Participer et s'engager à participer de façon régulière et active à la vie scientifique et organisationnelle du CRIE.
- 4° Présenter un *curriculum vitae*.

2.2 Modalités de présentation de sa candidature à une bourse

L'étudiante ou l'étudiant qui désire bénéficier de cette bourse doit présenter une lettre d'intention dans laquelle les informations et les documents qui suivent témoigneront de la pertinence de son dossier.

- Identifier son équipe d'encadrement et présenter les motifs détaillés et argumentés en lien avec les critères d'obtention 1 et 2.
- Préciser les investissements déjà assurés antérieurement au sein du CRIE et projetés au cours de la présente année académique en lien avec le critère d'obtention 3.
- Faire état des communications scientifiques et professionnelles réalisées dans le cadre de communications orale ou par affiche ou concernant la rédaction d'articles, de chapitres de livres ou d'ouvrages à titre d'auteur ou de coauteur en lien avec le critère d'obtention 4.
- Faire mention de toute autre information démontrant son engagement dans la poursuite de ses études aux cycles supérieurs et son intérêt à être membre du CRIE.

Comités d'évaluation

Les membres du comité d'évaluation pour les bourses de démarrage et d'études pour l'année 2009-2010 sont les suivants: les professeurs J. Bédard, Y. Couturier, F. Larose, J. Lebrun et P. Maubant.

Comité sur la *Politique des bourses s'adressant aux membres étudiants du CRIE* (bourses de démarrage et d'études), formé des professeurs membres du CRIE qui suivent et des représentants des membres étudiants:

Johanne Bédard, directrice du CRIE

Yves Couturier, membre professeur du CRIE

François Larose, membre professeur du CRIE et directeur du CRIFPE-Sherbrooke

Johanne Lebrun, membre professeure du CRIE

Philippe Maubant, membre professeur du CRIE et directeur de l'Équipe APECS

Rocio Esquivel Roca, membre étudiante du CRIE, représentante des membres étudiants
Vincent Beaucher, membre étudiant du CRIE, représentant des membres étudiants

Proposition préparée par le comité en mars 2010.

Proposition soumise aux membres professeurs du CRIE à la réunion statutaire du CRIE, le 15 avril 2010.

Politique des bourses s'adressant aux membres étudiants du CRIE, adoptée le 15 avril 2010.

CALENDRIER DES BOURSES 2009-2010
s'adressant aux membres étudiants du CRIE

Bourses	Dépôt du dossier par les candidats	Réponse du comité	1^{er} versement	2^e versement
Bourse de démarrage au 2 ^e c.	5 mai 2010 à minuit	26 mai 2010	Juin 2010	Octobre 2010
Bourse de démarrage au 3 ^e c.	5 mai 2010 à minuit	26 mai 2010	Juin 2010	Octobre 2010
Bourse d'études au 2 ^e c.	5 mai 2010 à minuit	26 mai 2010	Juin 2010	Octobre 2010
Bourse d'études au 3 ^e c.	5 mai 2010 à minuit	26 mai 2010	Juin 2010	Octobre 2010

BOURSE DE DÉMARRAGE - GRILLE D'ÉVALUATION

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant:

Cycle d'étude: 2^e cycle Année d'étude 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e
 3^e cycle Année d'étude 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e
 Autre, précisez :

Évaluateurs:

Commentaires d'ordre général:

Vérification de d'admissibilité	Oui	Non			
1. Être étudiante ou étudiant inscrit à temps complet en première année dans un programme de formation à la recherche à l'Université de Sherbrooke.					
2. Être étudiante ou étudiant membre du CRIE.					
3. Déposer un dossier complet à la date identifiée par le Centre de recherche.					
3.a) Lettre d'intention incluse					
3.b) <i>Curriculum vitae</i>					
3.c) Pièces justificatives requises jointes					
4. Ne pas bénéficier d'une bourse d'un organisme subventionnaire (FQRSC, CRSH, IRSC, etc.).					
Critères d'évaluation	++	+	+-	-	Éval.
5. Avoir un dossier académique supérieur à la moyenne.					
<i>Commentaires:</i>					
6. La thématique de recherche, l'équipe d'encadrement et les relations entre l'objet d'étude de l'étudiante ou de l'étudiant et l'un ou l'autre des axes de recherche du CRIE sont clairement identifiées, l'articulation est circonscrite et la pertinence est apparente.					
<i>Commentaires:</i>					
7. Des investissements déjà amorcés au sein du CRIE et ceux projetés durant l'année académique démontrent d'une intégration à court terme et envisagée à plus long terme de l'étudiante ou de l'étudiant à titre de membre étudiant-chercheur participant à la vie du Centre de recherche. Les informations et les justifications fournies font état de l'intérêt de l'étudiante ou de l'étudiant à être membre du CRIE et à s'y impliquer.					
<i>Commentaires:</i>					
8. Les informations et justifications fournies font état de l'intérêt de l'étudiante ou de l'étudiant à poursuivre ses études aux cycles supérieurs.					
<i>Commentaires:</i>					

++ : Tous les éléments d'information sont pertinents, bien étayés et articulés.

+ : Certains des éléments d'information sont incomplets, moins bien étayés et l'articulation est moins évidente.

+- : Plusieurs éléments d'information sont incomplets, peu définis et l'articulation entre eux est difficile à faire.

- : Absence de plusieurs éléments d'information, le dossier ainsi déposé présente des difficultés majeures.

BOURSE DE D'ÉTUDES - GRILLE D'ÉVALUATION

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant:

Cycle d'étude: 2^e cycle Année d'étude 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e
 3^e cycle Année d'étude 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e
 Autre, précisez :

Évaluateurs:

Commentaires d'ordre général:

Vérification de d'admissibilité				Oui	Non		
1. Être étudiante ou étudiant inscrit à temps complet dans un programme de formation à la recherche à l'Université de Sherbrooke.							
2. Être étudiante ou étudiant membre du CRIE.							
3. Déposer un dossier complet à la date identifiée par le Centre de recherche.							
3.a) Lettre d'intention incluse							
3.b) <i>Curriculum vitae</i>							
3.c) Pièces justificatives requises jointes							
Critères d'évaluation			++	+	+-	-	Éval.
4. La thématique de recherche, l'équipe d'encadrement et les relations entre l'objet d'étude de l'étudiante ou de l'étudiant et l'un ou l'autre des axes de recherche du CRIE sont clairement identifiées, l'articulation est circonscrite et la pertinence est apparente.							
<i>Commentaires:</i>							
5. Des investissements assurés antérieurement au sein du CRIE sont démontrés et ceux projetés durant l'année académique font état d'une intégration réelle à court et à plus long terme de l'étudiante ou de l'étudiant à titre de membre étudiant-chercheur participant à la vie du Centre de recherche. Les informations et les justifications fournies font état de l'intérêt de l'étudiante ou de l'étudiant à être membre du CRIE et à y poursuivre son implication.							
<i>Commentaires:</i>							
6. Le <i>curriculum vitae</i> de l'étudiante ou de l'étudiant fait état de communications scientifiques et professionnelles réalisées dans le cadre de communications orale ou par affiche ou concernant la rédaction d'articles, de chapitres de livres ou d'ouvrages à titre d'auteur ou de coauteur.							
<i>Commentaires:</i>							
7. Les informations et justifications fournies font état de l'engagement de l'étudiante ou de l'étudiant dans la poursuite de ses études aux cycles supérieurs.							
<i>Commentaires:</i>							

++ : Tous les éléments d'information sont pertinents, bien étayés et articulés.

+ : Certains des éléments d'information sont incomplets, moins bien étayés et l'articulation est moins évidente.

+- : Plusieurs éléments d'information sont incomplets, peu définis et l'articulation entre eux est difficile à faire.

- : Absence de plusieurs éléments d'information, le dossier ainsi déposé présente des difficultés majeures.